

VOSGES

Le nombre d'enfants placés dans les Vosges continue d'augmenter

Le nombre de mineurs accueillis dans les services de l'aide sociale à l'enfance poursuit sa progression. Aujourd'hui, ils sont 1 219 à faire l'objet d'une mesure de placement dans le département, soit 15 % de plus qu'en janvier 2021. Le phénomène touche désormais plus de fratries, mais aussi des enfants de plus en plus jeunes.

La Défenseure des droits, Claire Hédon, a tiré la sonnette d'alarme il y a peu. En cause, « l'état dramatique de la protection de l'enfance qui n'est plus, dans de nombreux territoires, dûment assurée ». Dans les Vosges, la situation reste sous contrôle. Mais le nombre de placements et de situations complexes continue de se multiplier, comme l'explique Ghislaine Jeandel-Jeanpierre, vice-présidente du Département déléguée à l'enfance, à la famille et à l'autonomie.

Ghislaine Jeandel-Jeanpierre, quelle est la situation de l'aide sociale à l'enfance dans les Vosges aujourd'hui ?

« Le contexte national est compliqué. Les chiffres de la protection de l'enfance s'aggravent et tous les départements sont impactés. Le constat aujourd'hui, c'est une augmentation des violences intra-familiales suite à la crise sanitaire et aux deux confinements successifs. Leur nombre explose partout et compris dans les Vosges. Et on sait très bien qu'avec les violences conjugales, même si les en-

fants ne sont pas forcément les premières victimes, ils sont impactés psychologiquement par ce climat de violence. En conséquence, en un an, une centaine de mineurs supplémentaires nous ont été confiés. Entre le début de l'année 2021 et septembre 2022, cela représente 15 % d'augmentation. Ce n'est pas rien. Aujourd'hui, nous avons 1 219 enfants qui sont confiés aux services du Département. C'est vraiment beaucoup. »

Est-ce que le profil de ces enfants a changé ?

« Le fait nouveau, c'est qu'on a plus de fratries. Aujourd'hui, les juges des enfants et le parquet prononcent des ordonnances provisoires de placement non seulement pour les fratries, mais aussi pour des enfants de plus en plus jeunes. La cellule familiale s'est dégradée pour des tas de facteurs et ce sont les enfants qui trinquent. C'est constaté par nos travailleurs sociaux, mais aussi dans les quartiers politiques de la ville, les écoles, les crèches, les centres sociaux... Quand on fait des réunions, les directeurs sont effarés de voir arriver des enfants qui ne savent pas manger, qui ne savent pas tenir des couverts à 3 ans, qui ont la tétine dans la bouche toute la journée. Au niveau même du développement de l'enfant, ils ont déjà du retard parce qu'ils ne sont pas stimulés, à cause des écrans ou de l'absence de rythme. Tout cela est très inquiétant pour la suite. Cela doit nous faire réfléchir en tant qu'élu à quelle réponse apporter pour prévenir cela.

Nous sommes au cœur d'un sujet qui doit nous obliger dans les années à venir. »

Quelles actions de prévention peuvent être menées justement ?

« Nous avons à développer un plan d'action de prévention primaire qui doit, de façon opérationnelle, aboutir à du soutien à la parentalité. C'est-à-dire intervenir auprès des parents démunis qui ne savent pas faire et leur apporter un soutien dans leur réponse éducative. Cela passe par de l'accompagnement aux besoins primaires de l'enfant. La protection maternelle et infantile (PMI) fait déjà très bien son travail. Mais nous avons à trouver d'autres leviers que l'on peut mobiliser pour intervenir à domicile. Et ils existent. Ce sont les travailleurs d'intervention sociale et familiale. À nous de réfléchir à la façon de repérer très tôt, via les services de la PMI, quelles sont les familles à accompagner au plus vite pour mettre en place ce type d'intervention. Il s'agira alors de recentrer nos missions sur cet axe de prévention car on se rend compte qu'il y a des familles de plus en plus démunies qui ont vraiment besoin de cet accompagnement. Certains cantons sont plus fortement marqués que d'autres, notamment les zones urbaines. Épinal 2, qui comporte le plateau de la Justice, et les deux cantons de Saint-Dié représentent 45 % des enfants qui sont placés. »

Propos recueillis par Grégoire HALLINGER

Plusieurs structures d'accueil en cours de création

Pour répondre à l'accroissement du nombre d'enfants placés dans les Vosges, plusieurs structures d'accueil sont en cours de création. En 2021, les services du Département ont engagé ce travail avec les associations partenaires en lançant différents appels à projets.

Le premier foyer s'installera en 2023, dans les anciens locaux du CHRS de Rambervillers, dans un secteur des Vosges qui n'était pas pourvu jusqu'à présent. Porté par l'Arsea, le dispositif a ouvert provisoirement à Basse-sur-le-Rupt, le temps que les travaux soient terminés. À terme, il s'agira d'une Maison d'enfants à caractère social (MECS) d'une capacité de vingt places pour des mineurs jusqu'à 12 ans. La structure comportera également cinq places pour des familles avec enfants.

Une seconde MECS ouvrira au cours du premier semestre 2023. Elle prendra place dans les anciens locaux de l'Inspe à Épinal, au cœur

du plateau de la Justice. Cette fois, c'est l'AVSEA qui est aux manettes de ce projet de quinze places réservé aux enfants âgés de 6 à 14 ans. Là encore, des travaux de mise aux normes sont en cours pour réhabiliter le bâtiment. En outre, l'association étudie la possibilité d'ouvrir un accueil supplémentaire de dix places dans le secteur de Mirecourt.

Un appel à projet pour deux villages d'enfants

Dans une quinzaine de jours, les services du Département vont également visiter un bâtiment situé à Cornimont. En collaboration avec la FMS cette fois, la protection de l'enfance souhaite y installer une structure de quinze places à destination des adolescents garçons. La visite permettra donc de vérifier si les locaux correspondent aux attentes et aux besoins nécessaires à une telle entreprise.

Enfin, le plus gros dossier concerne un appel à projet lancé pour



À Épinal, une Maison d'enfants à caractère social ouvrira dans les anciens locaux de l'Inspe courant 2023. Photo VM/Grégoire HALLINGER

deux villages d'enfants d'une capacité de quarante places chacun. Le programme vient d'être attribué à l'un des candidats déclaré auprès de la commission du Département. Mais pour l'heure, les lieux d'implantation et le porteur de projet n'ont pas été dévoilés. L'intérêt d'un tel dispositif réside dans le fait qu'il

permettra de prendre en charge des fratries entières afin de ne pas les séparer. Les enfants seront accueillis au sein d'un espace concentré et vivront dans un appartement dédié, encadrés par un éducateur professionnel qui les prendra en charge au quotidien.

G. Hal.

VOSGES

Pour vous abonner :
lerabonnement@estrepublikain.fr

0 809 100 399 Service gratuit
prix d'appel

Rédactions

Épinal
4 quai des Bons-Enfants
03 29 82 98 00
vomredacepi@vosgesmatin.fr

Vittel
8 place du Général-de-Gaule
03 29 07 17 17
vomredacvit@vosgesmatin.fr

Remiremont
16 rue de la Franche-Pierre
03 29 62 04 03
vomredacrem@vosgesmatin.fr

Saint-Dié-des-Vosges
10 place Saint-Martin
03 29 55 78 10
vomredacstd@vosgesmatin.fr

Retrouvez-nous également
sur facebook

L'info

décalée

« Des éducateurs de métier, il y en a de moins en moins »

Dans les structures de la protection de l'enfance, les travailleurs sociaux sont en première ligne pour absorber la hausse du nombre de mineurs accueillis. Et sur le terrain, les éducateurs ne peuvent que confirmer la réalité des chiffres. « Les foyers sont pleins, tous nos groupes sont surchargés. Des situations compliquées, il y en a de plus en plus. Il y a beaucoup de refus d'accueil par manque de place. Et pour les actions éducatives en milieu ouvert, il faut parfois attendre quatre, cinq ou six mois pour qu'un professionnel intervienne à domicile », détaille un travailleur social vosgien.



Le métier d'éducateur, comme de nombreuses professions du social, attire de moins en moins de candidats.

Photo d'illustration ER/Alexandre MARCHI

Pour autant, l'homme ne remet pas en cause le travail fourni par les services du Département. « Ils sont à l'écoute et mettent les moyens quand nous faisons remonter les choses. » Mais selon lui, le principal problème vient des difficultés de recrutement.

En effet, les candidats qualifiés ne sont plus légion à se bousculer au portillon. La filière n'attire plus, principalement car ses métiers sont difficiles et peu rémunérateurs. « On ne trouve plus de professionnels car ça ne paie pas. Un éducateur à bac +3 commence à 1 450 € par mois. Nous avons gagné 183 € de plus avec le Ségur de la santé mais quand bien même... Avec l'inflation, cela reste peu attractif », regrette le travailleur social.

De l'embauche mais sans qualifications

Conséquence, les recrutements se font bel et bien, mais sans que les nouveaux arrivants disposent du bon diplôme. « Le problème vient du manque de qualification, pas du manque de moyens. Le Département recrute, mais il n'y a tout simplement pas les candidats à mettre en face. Du coup, il y a de l'embauche, mais elle se fait au détriment de cette qualification. Ce ne sont pas des éducateurs de métier, il y en a de moins en moins », regrette l'homme.

Pourtant, les problématiques complexes de l'aide sociale à l'enfance nécessitent une formation pleine et aboutie. D'autant plus lorsque les situations dramatiques se multiplient. « Les enfants placés sont de plus en plus jeunes. Il y a une avalanche de petits qui arrivent. Il y a aussi de plus en plus de fratries éclatées entre différentes familles d'accueil. Cela pêche au niveau de la prise en charge et certains frères et sœurs se voient à peine une fois par mois », décrit le travailleur social.

Certes, la mise en place prochaine de deux villages d'enfants devrait aider à résoudre une partie de la problématique des fratries séparées. Mais pour notre interlocuteur, le même souci va encore et toujours se poser. « Il va bien falloir trouver les éducateurs. Un village d'enfants, c'est très dur au niveau de l'accueil. Le turnover entre les professionnels est important... »

G. Hal.

« Les chiffres de la protection de l'enfance s'aggravent et tous les départements sont impactés. »

Ghislaine Jeandel-Jeanpierre, vice-présidente du Conseil départemental



G. Hal.



Selon Ghislaine Jeandel-Jeanpierre, ce constat est directement lié à l'augmentation du nombre de violences intra-familiales recensées dans le département. Photo d'illustration ER/Alexandre MARCHI

L'aide sociale à l'enfance en chiffres

■ Nombre d'enfants accueillis dans les services de l'aide sociale à l'enfance dans les Vosges

Janvier 2021 : 1 052 enfants.

Décembre 2021 : 1 155 enfants.

Novembre 2022 : 1 219 enfants.

■ Mineurs non accompagnés étrangers accueillis dans les Vosges

2013 : 12.

2021 : 275.

2022 : 268.

■ Budget de l'aide sociale à l'enfance dans les Vosges

2022 : environ 45 millions d'euros.

2023 : selon les prévisions, le budget devant encore être validé par l'assemblée départementale, près de cinquante millions d'euros seront nécessaires pour répondre aux missions de l'aide sociale à l'enfance en 2023. Soit plus de quatre millions d'euros en plus que l'année précédente.

L'importance de mieux prendre en charge la santé mentale

Ce n'est un secret pour personne, les événements traumatiques vécus pendant l'enfance se répercutent nécessairement sur la santé mentale de ceux qui les ont subis. Et si les conséquences de ce déterminisme social ne sont pas traitées a posteriori, elles continuent d'impacter le quotidien des enfants victimes de maltraitances. Cela, même une fois qu'ils sont sortis de leur milieu délétère.

Partant de ce constat, la protection de l'enfance cherche justement des moyens pour offrir une meilleure prise en charge psychologique aux mineurs qui sont placés. « Aujourd'hui, nous accueillons des enfants et des adolescents qui subissent leur parcours de vie traumatique et qui sont tellement abîmés que protéger ne suffit plus. Il faut également soigner. Et à l'heure actuelle, certains restent abîmés car ils ne bénéficient pas de soins adaptés. Ces enfants deviennent alors des adultes qui relèvent du handicap ou qui ne seront jamais en capacité d'évoluer positivement », explique Ghislaine Jeandel-Jeanpierre, vice-présidente du conseil départemental en charge de l'enfance, de la famille et de l'autonomie.

De fait, l'aide sociale à l'en-



L'expérimentation devrait se traduire par la mise en place d'une structure d'accueil pluridisciplinaire.

Photo d'illustration ER/Lionel VADAM

fance souhaite apporter une réponse globale à cette problématique. Et cela devrait se traduire par un travail accompli en collaboration avec l'Agence régionale de santé. « Cela pourrait passer par la mise en place d'une structure spécifique. Un établissement qui permettrait d'apporter une réponse éducative, mais aussi une prise en charge de la santé mentale. Une réponse pluridisciplinaire en somme », poursuit l'élue, qui précise que cette expérimentation devrait être réfléchi prochainement.